



Assemblée générale

Distr. limitée
11 février 2013
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Cinquante-deuxième session

Vienne, 8-19 avril 2013

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général.
4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.
6. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
8. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
9. Examen de l'évolution de la situation relative au Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.
11. Échange général d'informations sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.

V.13-80709 (F)



Merci de recycler 

12. Examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
13. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Sous-Comité juridique.

Annotations*

3. Débat général

En règle générale, les déclarations faites au titre de ce point de l'ordre du jour ne devraient pas dépasser 10 minutes (voir A/66/20, par. 298).

4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Au paragraphe 4 de sa résolution 67/113, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa cinquante-deuxième session, convoquer de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité, en 2012, le Groupe de travail est convenu que les États membres du Comité devraient à nouveau être invités à formuler des observations et des réponses au questionnaire élaboré par le Président à cette session (A/AC.105/C.2/2012/CRP.10). Il est également convenu que les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient également être invitées à formuler des observations (A/AC.105/1003, annexe I, par. 10). Les réponses reçues par le Secrétariat sont publiées dans un document de séance.

À sa cinquante et unième session, le Sous-Comité est convenu qu'à sa cinquante-deuxième session, il examinerait la nécessité de proroger le mandat du Groupe de travail au-delà de cette session (A/AC.105/1003, par. 182).

5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial

Dans le cadre des discussions sur ce point, les États membres peuvent porter à l'attention du Sous-Comité juridique toute information relative aux activités menées par les organisations internationales dans le domaine du droit spatial.

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant des informations relatives aux activités menées par les organisations internationales dans le domaine du droit spatial (A/AC.105/C.2/103).

* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

6. Questions relatives:

- a) **À la définition et à la délimitation de l'espace**
- b) **Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications**

Au paragraphe 4 de sa résolution 67/113, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa cinquante-deuxième session, convoquer de nouveau son Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace.

À sa trente-neuvième session, en 2000, le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail n'examinerait que les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/738, par. 108).

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant les réponses que le Secrétariat aura reçues des États Membres aux questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/889/Add.11), d'une note du Secrétariat contenant les réponses des États Membres sur les législations et pratiques nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace (A/AC.105/865/Add.12) et d'une note du Secrétariat contenant les réponses des États Membres et des observateurs permanents auprès du Comité aux questions concernant les vols suborbitaux effectués aux fins de missions scientifiques et/ou du transport d'êtres humains (A/AC.105/1039).

7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

À sa cinquante et unième session, le Sous-Comité juridique est convenu d'inscrire comme point ordinaire à son ordre du jour le point sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1003, par. 177).

À sa cinquante-cinquième session, le Comité a fait siennes les décisions du Sous-Comité telles qu'elles figurent dans le document A/AC.105/1003 (par. 163, 164 et 170) et est convenu que le rapport du Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux menés dans le cadre de son plan de travail pluriannuel (A/AC.105/C.2/101) constituait une source importante d'informations pour les États qui élaboraient des cadres réglementaires nationaux relatifs à l'espace.

Le Comité a pris note du texte révisé des recommandations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenant compte des révisions apportées par les États membres à la session en cours, qui figure dans le document A/AC.105/2012/CRP.21, et a noté que la Présidente du Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique continuerait de consulter les États membres sur le texte des recommandations pendant l'intersession.

Le Comité est convenu que le texte, révisé sur la base de ces consultations, devrait être soumis dans les six langues officielles de l'ONU au Sous-Comité à sa cinquante-deuxième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" pour accord, et que le Sous-Comité devrait aussi examiner la forme sous laquelle le texte convenu devait être soumis à l'Assemblée générale pour adoption à sa soixante-huitième session (A/67/20, par. 252).

Le Sous-Comité sera saisi d'un document de travail de la Présidente du Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/C.2/L.289), contenant le texte révisé des recommandations.

8. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

À sa cinquante et unième session, le Sous-Comité juridique est convenu qu'il fallait continuer d'examiner ce point et a décidé de le maintenir à son ordre du jour (A/AC.105/1003, par. 104).

9. Examen de l'évolution de la situation relative au Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

À sa cinquante et unième session, le Sous-Comité juridique est convenu que ce point devait demeurer en tant que point distinct de l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session (A/AC.105/1003, par. 116).

10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial

À sa cinquante et unième session, le Sous-Comité juridique a recommandé que les États membres et les observateurs permanents du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique l'informent, à sa cinquante-deuxième session, de toute mesure prise ou envisagée aux niveaux national, régional ou international pour renforcer les capacités dans le domaine du droit spatial (A/AC.105/1003, para. 135).

Le Sous-Comité sera saisi du rapport de l'Atelier ONU/Argentine sur le droit spatial, tenu à Buenos Aires du 5 au 8 novembre 2012 (A/AC.105/1037).

11. Échange général d'informations sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique

À sa cinquante et unième session, le Sous-Comité juridique a noté qu'un échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux aiderait les États à comprendre les différentes démarches suivies au niveau national pour prévenir et réduire la prolifération des débris spatiaux, par exemple en élaborant des cadres réglementaires nationaux (A/AC.105/1003, par. 140).

Le Sous-Comité a instamment prié les États et les organisations de continuer à appliquer les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux et d'examiner l'expérience des États qui avaient déjà mis en place des

mécanismes nationaux régissant la réduction des débris spatiaux (A/AC.105/1003, par. 158).

12. Examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

À sa cinquante et unième session, le Sous-Comité juridique est convenu d'inscrire à l'ordre du jour le point sur l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui serait examiné conformément au plan de travail quinquennal (A/AC.105/1003, par. 179). Conformément à ce plan de travail, en 2013, le Sous-Comité procéderait à un échange d'informations sur les différents mécanismes de coopération spatiale internationale en place. Les États membres et les États dotés du statut d'observateur permanent seraient invités à communiquer des informations préalablement à la session du Sous-Comité juridique, ainsi qu'à présenter des exposés spécialisés sur les différents mécanismes bilatéraux et multilatéraux de coopération spatiale.

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant les réponses que le Secrétariat aura reçues des États Membres sur l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/C.2/102).

13. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Sous-Comité juridique

À sa cinquante-deuxième session, le Sous-Comité juridique proposera au Comité un projet d'ordre du jour provisoire pour sa cinquante-troisième session.

Colloque

À sa cinquante-cinquième session, en 2012, le Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient être invités à organiser un colloque sur le droit spatial au cours de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité (A/67/20, par. 258). Un colloque sur le thème "Le Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux d'UNIDROIT" se tiendra dans l'après-midi du 8 avril 2013.

Organisation des travaux

À sa cinquante-quatrième session, en 2011, le Comité a fait siennes les recommandations formulées par le Sous-Comité juridique à sa cinquantième session (A/AC.105/990, par. 194 et 196 à 198) et par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-huitième session (A/AC.105/987, par. 216 à 220) concernant l'amélioration et l'optimisation des méthodes de travail de ces organes subsidiaires.

Le Comité est convenu d'appliquer à l'organisation de ses travaux les méthodes proposées par le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique. À cet égard, il est convenu de ce qui suit (A/66/20, par. 298):

a) Il fallait faire preuve de la plus grande souplesse possible concernant la programmation des points de l'ordre du jour;

b) En règle générale, les déclarations ne devraient pas dépasser 10 minutes, et les exposés scientifiques et techniques devraient être étroitement liés aux points de l'ordre du jour du Comité et ne pas dépasser 15 minutes. Le Président du Comité devrait signaler aux délégations tout dépassement de temps, le cas échéant;

c) Les États membres et les observateurs du Comité qui souhaitent faire des exposés scientifiques et techniques devraient, avant le début de la session, en informer le Secrétariat et lui préciser au titre de quel point de l'ordre du jour ces exposés seront présentés, afin d'optimiser le plan de travail de la session. La liste des exposés devrait être fournie à toutes les délégations le premier jour de la session pour qu'elle soit éventuellement mise à jour, et elle devrait être close avant la fin de la dernière séance plénière de ce même jour. Le texte des interventions faites à l'occasion de la présentation de ces exposés devrait être fourni pour faciliter l'interprétation simultanée.

Annexe

Organisation des travaux

1. Le calendrier des travaux du Sous-Comité a été fixé de manière à ce que les groupes de travail qui seront convoqués de nouveau au titre des points 4 et 6 a) disposent du maximum de temps possible.
2. Comme l'a demandé le Sous-Comité, à sa cinquante et unième session, l'examen, par ce dernier, de son point de l'ordre du jour relatif aux propositions du Comité sur les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session, a été avancé afin d'allouer suffisamment de temps aux discussions de fond sur l'organisation des travaux (A/AC.105/1003, par. 206).
3. Pour permettre au Sous-Comité de commencer à examiner tous les points de l'ordre du jour en temps voulu et de manière équilibrée, l'examen du point intitulé "Débat général" s'étendra sur une plus longue période pendant la session. Les déclarations faites au titre de ce point ne devraient pas dépasser 10 minutes et leur nombre à chaque séance pourra éventuellement être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu.
4. On trouvera ci-après un calendrier des travaux qui donne à titre indicatif les dates et heures auxquelles les points seront examinés au cours de la session. L'examen de tout point pourra être avancé, prolongé ou reporté en fonction des besoins du Sous-Comité et des contraintes d'organisation qui pourraient apparaître au cours de la session.

Calendrier indicatif des travaux*

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 8 au 12 avril 2013		
Lundi 8 avril	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Déclaration du Président Point 3. Débat général	Colloque organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial sur le thème "Le Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux d'UNIDROIT"

* À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (A/50/20, par. 169 b)).

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mardi 9 avril	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace^a</p> <p>Point 9. Examen de l'évolution de la situation relative au Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Présentations techniques</p>	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace^a</p> <p>Point 9. Examen de l'évolution de la situation relative au Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Présentations techniques</p>
Mercredi 10 avril	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace^a</p> <p>Point 9. Examen de l'évolution de la situation relative au Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Présentations techniques</p>	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace^a</p> <p>Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace^b</p> <p>Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Présentations techniques</p>
Jeudi 11 avril	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace^b</p> <p>Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 8. Sources d'énergie nucléaire</p> <p>Présentations techniques</p>	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace^b</p> <p>Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 8. Sources d'énergie nucléaire</p> <p>Présentations techniques</p>
Vendredi 12 avril	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace^b</p> <p>Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 8. Sources d'énergie nucléaire</p> <p>Présentations techniques</p>	<p>Point 7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique</p> <p>Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Sous-Comité juridique</p> <p>Présentations techniques</p>

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 15 au 19 avril 2013		
Lundi 15 avril	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique</p> <p>Présentations techniques</p>	<p>Point 7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique</p> <p>Point 12. Examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Présentations techniques</p>
Mardi 16 avril	<p>Point 7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique</p> <p>Point 12. Examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Présentations techniques</p>	<p>Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 12. Examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Présentations techniques</p>
Mercredi 17 avril	<p>Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 12. Examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Présentations techniques</p>	<p>Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Sous-Comité juridique</p> <p>Présentations techniques</p>

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Jeudi 18 avril	Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Sous-Comité juridique Adoption du rapport du Groupe de travail chargé du point 4 de l'ordre du jour ^a Présentations techniques	Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Sous-Comité juridique Adoption du rapport du Groupe de travail chargé du point 6 a) de l'ordre du jour ^b Présentations techniques
Vendredi 19 avril	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

^a Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 67/113 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 4. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le jeudi 18 avril en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^b Le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 67/113 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 6 a). Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le jeudi 18 avril en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.